

# LIVRET d'accueil

(mise à jour du 16 juillet 2006)

## La chorale - son programme - ses projets

La Chorale du Moulin d'Ivry est née en 1978. Elle s'est constituée en association loi 1901 en 1983. Ses activités se sont toujours exercées à Ivry. Partie d'une poignée de locataires habitant dans un immeuble de la place Danton, elle a su, au fil des années, se développer et dépasser la cinquantaine de membres.

Composée uniquement de choristes amateurs adultes des deux sexes regroupant les quatre voix, sans formation musicale obligée, elle rassemble des personnes qui désirent travailler le chant en partageant des relations amicales.

Au fil des années le répertoire s'est orienté vers le répertoire classique.

Chaque année la Chorale se produit en concerts. Nous avons donné :

- depuis 1996, des programmes de chants variés dans plusieurs concerts en mars dans le cadre de l'opération «1000 chœurs pour un regard»,
- en 1998, *Gloria* de Vivaldi avec la chorale Chanter de Vincennes et l'orchestre Opus 13,
- en 2000, le *Te Deum* de Mozart et un *Credo* de Vivaldi, avec la chorale Divertimento de Paris 5e et l'orchestre Opus 13,
- en 2002, le *Requiem* de Mozart, avec le chœur Darius Milhaud de Paris 14e et l'orchestre Opus 13,
- en 2005, le *Psaume 42* de Mendelssohn, avec le chœur Darius Milhaud de Paris 14e,
- en 2006, un *Magnificat* de Pachelbel et la *Messe en sol majeur* de Schubert, avec le chœur Accord de Clamart et l'orchestre Opus 13,
- le travail de l'année lors de notre fête annuelle en juin,
- des chants de circonstance à la demande (anniversaires de la sortie des camps nazis, ...).

Outre les répétitions hebdomadaires du mercredi, le travail des choristes s'appuie sur des cassettes ou des CD préparés par pupitre. Ce travail est approfondi lors de quelques week-ends répartis dans l'année.

## Petit lexique du choriste

### ASSOCIATION loi 1901

La Chorale du Moulin d'Ivry est une Association «loi 1901». A ce titre, elle est dotée d'un statut qui organise sa structure et son fonctionnement. Elle élit un Conseil d'administration qui assiste le chef de chœur.

### ACCUEIL

Chaque pupitre se dote, en début d'année, d'un ou deux choristes volontaires chargés particulièrement de l'accueil des nouveaux, du pointage des présences aux répétitions et de tout ce qui a trait aux relations entre les choristes de votre pupitre. Ils sont prêts à répondre à toutes vos questions. Prévenez-les par téléphone de vos absences.

### ALTO

La voix féminine la plus grave ou la personne qui a cette voix.

### ANNUAIRE DES CHORISTES

Une liste des choristes avec leurs coordonnées (adresse et téléphone) est mise à jour annuellement. Chaque choriste en reçoit un exemplaire. Cet annuaire est complété par un trombinoscope où figure la photo de chaque choriste.

### BARYTON

Voix d'homme qui, par son étendue et son timbre, tient le milieu entre la basse et le ténor.

### BASSE

Dans une composition musicale à plusieurs voix, partie instrumentale ou vocale faisant entendre les sons les plus graves, ou la plus grave des voix masculines.

### BUREAU

Il est élu chaque année par et parmi les membres du Conseil d'administration. Il comporte au minimum le chef de chœur, le président, le trésorier et le secrétaire.

## **BUDGET**

Les recettes proviennent principalement des cotisations des membres et des subventions accordées par la municipalité, le département ou le Conseil général. La ville met gratuitement à notre disposition la salle où nous répétons et son mobilier. Les dépenses correspondent aux frais de secrétariat, d'assurance et à l'organisation de petites fêtes (fête des Rois, de la chorale, etc...).

## **CALENDRIER DE TRAVAIL**

En début d'année, le chef de chœur remet à chaque choriste un calendrier indicatif de travail qui lui permet de savoir, d'une répétition à l'autre, ce qu'il aura à travailler. La répétition suivante n'est pas un apprentissage mais une mise en commun du travail individuel.

## **CASSETTE ou CD DE TRAVAIL**

Une cassette ou un CD par voix est enregistré pour permettre à chaque choriste de travailler chez lui et de rattraper, le cas échéant, la répétition à laquelle il n'a pas pu participer.

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il comprend au moins 6 membres chargés d'organiser la vie de la Chorale. Il peut désigner parmi les autres choristes (volontaires) des responsables chargés de l'aider au bon fonctionnement de l'Association.

Au cours de l'Assemblée générale annuelle il présente un bilan des activités et des perspectives. Il dresse un bilan financier et des prévisions budgétaires pour la saison suivante.

## **COTISATION**

Somme d'argent dont le montant est voté chaque année en Assemblée générale et que vous devez régler en début d'année\*. Son acquittement est nécessaire pour être membre de la Chorale. Cette cotisation ne comprend pas l'achat des partitions.

*\* En cas de difficultés financières, un arrangement avec le trésorier est toujours possible, et ce, en toute discrétion.*

## **PARTITION**

Notation d'une composition musicale, de l'ensemble des parties. Pour se conformer à la loi sur «la propriété littéraire et artistique» (loi n° 92-597 du 01-07-1992) nous utilisons uniquement des partitions originales vendues dans le commerce, à l'exclusion de toute photocopie. Les partitions sont vendues en début d'année ou suivant l'évolution du programme.

## **PRESTATION**

La Chorale se produit plusieurs fois par an. Seuls les choristes connaissant intégralement le répertoire chanté lors de ces prestations sont invités à y participer activement.

## **PUPITRE**

Ensemble des choristes ayant la même voix. Chaque pupitre (soprano, alto, ténor, basse) est animé par un chef de pupitre.

## **REPETITIONS**

Elles ont lieu pendant l'année scolaire de 20 h 15 à 22 h 15 tous les mercredis à la salle des Longs Sillons. Toutefois, à l'approche de certaines prestations, des répétitions supplémentaires peuvent être programmées. De l'assiduité à ces répétitions dépend la participation du choriste aux différentes prestations.

## **SOPRANO**

La plus aiguë des voix féminines ou la personne qui a cette voix.

## **TENOR**

La voix d'homme la plus aiguë ou la personne qui a cette voix.

## **TENUE DE CONCERT**

Elle est actuellement :

- 1- pour les femmes : le haut et le bas (jupe longue ou pantalon) sont noirs ainsi que les collants et les chaussures. Un foulard rouge (propriété de la chorale et remis aux choristes pour le temps des prestations) agrmente la tenue.
- 2- pour les hommes : chemise blanche, nœud papillon noir, costume noir, pochette rouge (propriété de la chorale).

## **TROMBINOSCOPE**

Document remis à chaque choriste, où figure le portrait de chacun avec ses nom et prénom marqués en dessous, destiné à favoriser les relations entre les choristes. Il est un complément à l'annuaire des choristes.

## **WEEK-END**

Chaque année, plusieurs week-ends sont organisés à la salle des Longs Sillons ou en dehors d'Ivry. Les dates en sont arrêtées à l'avance en concertation avec tous les choristes.